

CRT et DAC Nouvelle-Aquitaine

Complémentarité des missions et coopération au service d'un territoire

Dans le cadre du déploiement des centres de ressources territoriaux (CRT), l'ARS Nouvelle-Aquitaine a souhaité préciser les articulations entre ces nouveaux dispositifs et les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) déjà en place. Un travail partagé avec les CRT et les DAC a permis de dessiner des orientations régionales sur les missions de chacun, leurs complémentarités et les leviers de réussite, pouvant être déclinées et adaptées dans chaque territoire. Ce document synthétique reprend le cadre d'orientations régional « articulation entre DAC et CRT » d'octobre 2024.

Le cadre théorique et les principes

Le centre de ressources territorial (CRT)

Cadre légal et réglementaire :

Décret et arrêté du 27 avril 2022.

Statut et financement : missions portées par EHPAD / SPASAD / SAD - Crédits ARS.

Rôle : Le CRT permet aux personnes âgées de plus de 60 ans de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un ou plusieurs service(s) d'aide ou de soins n'est plus suffisant :

- **Volet 1** : Appui aux professionnels.
- **Volet 2** : Accompagnement renforcé à domicile.

Périmètre :

- Dimension **infra-départementale**.
- Alternative à **l'entrée en établissement (EHPAD)** (volet 2).
- **Appui aux professionnels** et prévention de la **perte d'autonomie** (volet 1).

Public cible :

- Personnes âgées et plus spécifiquement sur le volet 2 :
- avec une aggravation de la perte d'autonomie (GIR 1 à 4)
 - dont le maintien à domicile est précaire et remis en question
 - pour lesquelles les dispositifs de droit commun ont été mis en place et ne suffisent pas
 - consentant à être accompagnées



Le dispositif d'appui à la coordination (DAC)

Cadre légal et réglementaire :

Décret du 18 mars 2021.

Statut et financement : Association / GCS / GCSMS - Crédits ARS.

Rôle :

Le DAC vient en appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux faisant face à des personnes cumulant diverses difficultés et aux besoins de santé complexes :

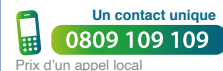
- Information/Analyse/Orientation - Une porte d'entrée privilégiée.
- Appui à l'organisation et la coordination des parcours de santé complexes.
- Participation à l'animation et la coordination territoriale.

Périmètre : Dimension départementale.

Coordination **du parcours de santé complexe graduée**. Expertise des **ressources territoriales** et observatoire des **ruptures de parcours**.

Public cible : Personnes en situation complexe quel que soit leur âge ou leur pathologie

Principes d'action : subsidiarité, polyvalence, équité territoriale



Concrètement...

Le **CRT** propose des prestations renforcées pour permettre le maintien à domicile. Il favorise plus largement l'accès aux soins et à la prévention.

Le **DAC** coordonne les parcours de santé complexes et optimise l'accès aux ressources territoriales. Il rend lisible les dispositifs et favorise les coopérations.

Les CRT et les DAC agissent en complémentarité.

Une action complémentaire pour répondre aux besoins des territoires

En pratique

L'accompagnement des situations individuelles

- Le DAC et le CRT doivent s'accorder en matière de processus d'admission :
 - La possibilité d'une porte d'entrée commune par le n° régional DAC facilite la lisibilité et l'accès aux dispositifs
 - Les DAC sont systématiquement sollicités pour des échanges avant toute admission en CRT, notamment pour éviter des prises en charge en doublon
 - Le DAC peut participer à la **commission d'admission** du CRT (membre permanent)
 - Le DAC et le CRT doivent s'articuler à partir de **Paaco-Globule** (outil e-parcours régional)
- Le DAC peut orienter certaines situations vers le CRT et réciproquement, notamment en sortie d'hospitalisation, en relai de l'HT-SH, en cas d'isolement (sans aidant à proximité ou isolées socialement)...
- Le CRT doit répondre aux **situations de crise** en mobilisant les dispositifs d'hébergement et de soutien à domicile de son territoire
- Le DAC assure le pilotage et le filtrage de l'**HT-SH** (hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation)

L'appui aux pratiques professionnelles

- Le CRT assure un appui aux professionnels grâce à son **offre de services** de proximité en matière d'accès aux soins, de prévention, de rupture de l'isolement, d'évaluation spécialisée (ergothérapeute...), de formation...
- Le DAC doit veiller au **référencement de l'offre de chaque CRT** afin d'orienter au mieux les professionnels et les personnes vers la bonne ressource.
- Le CRT et le DAC peuvent proposer des actions conjointes pour favoriser le **repérage de la fragilité** et déployer **ICOPE**.
- Le CRT et le DAC doivent s'appuyer sur des **outils communs et des pratiques mutualisées**, notamment pour éviter de multiplier les sollicitations des professionnels.

La contribution à la coordination territoriale

- Le DAC et le CRT assurent une participation mutuelle dans leur gouvernance et/ou instances de pilotage.
- Le DAC est associé à l'élaboration du diagnostic et du projet CRT afin d'identifier les **carences d'offre**, prévenir les **redondances** et répondre aux **ruptures de parcours**.
- Le DAC anime une démarche d'**observatoire des ruptures des parcours** et associe le CRT au repérage et à l'analyse de ces ruptures.
- Le CRT et le DAC définissent des **parcours cibles**. Ils peuvent **co-porter** avec d'autres partenaires des projets territoriaux innovants.

Le DAC favorise l'équité d'accès à l'offre des CRT selon leurs spécificités territoriales.

Les leviers



Projets communs

Définir conjointement les parcours privilégiés de coopération entre DAC et CRT (sécurisation des sorties d'hospitalisation, repérage de la fragilité...)



Communication concertée

Définir des éléments de langage partagés. S'accorder sur une communication territoriale lisible pour les professionnels et le grand public



Partage d'outils & de pratiques

Utiliser des outils communs : ICOPE, plan personnalisé de coordination en santé (PPCS), AC de concertation pluriprofessionnelle (RCP)...



Échange & partage d'information

Veiller au partage des informations : Commissions d'admission, outils e-parcours Paaco-Globule...